

# Le GAFI veut criminaliser l'argent non déclaré

**Secret bancaire** La gestion de fonds soustraits au fisc deviendrait un crime puni de prison

C'est une nouvelle charge explosive glissée sous les fondements du secret bancaire suisse. Le Groupe d'action financière (GAFI), un organisme international basé à Paris, prévoit de faire de l'évasion fiscale un «crime préalable» donnant lieu à blanchiment d'argent, à l'instar du trafic de drogue, du racket ou de la fraude. Cette décision – qui pourrait intervenir au cours des prochains mois – aurait des conséquences majeures pour la place financière helvétique. Selon les estimations les plus fréquemment entendues au sein des banques, entre 60 et 80% des fonds étrangers placés en Suisse n'ont pas été déclarés au fisc de leur pays d'origine.

Obscur pour le grand public, le GAFI fait autorité dans la lutte contre le recyclage d'argent sale. Ses recommandations sont à l'origine du corpus de lois anti-blanchi-

ment introduites depuis une vingtaine d'années par les pays occidentaux. S'il étendait son mandat à l'évasion fiscale – considérée en Suisse comme un simple délit ne donnant pas lieu à blanchiment – les conséquences pour les banques abritant de l'argent non déclaré pourraient être dévastatrices.

## Inévitable?

Ainsi, les banquiers soupçonnant un client de ne pas être en règle avec les impôts seraient tenus de le dénoncer à l'organisme compétent – en Suisse, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent ou MROS. L'accueil de ces fonds (ouverture et gestion de compte, création de sociétés offshore pour les détenir, etc.) deviendrait une infraction pénale, passible de prison.

Autre effet désagréable: les déclarations de soupçons émises par

les banques, et les noms des clients concernés, seraient transmises sans autres formalités à l'étranger, via le réseau international des bureaux de communication mis en place sous l'égide du GAFI.

Cette révolution est-elle inévitable? «La Suisse ne peut plus l'em pêcher», déclare Riccardo Sansonetti, du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, dans le journal dominical *NZZ am Sonntag*. Deux sources bien introduites auprès du GAFI confirment que le dossier est «très mûr». Réclamée en 2009 par les grandes puissances économiques réunies au sein du G20, l'adoption d'une recommandation transformant l'évasion fiscale en crime préalable du blanchiment ne serait plus qu'une question de mois.

En principe, les décisions du GAFI se prennent par consensus. Tant que la décision n'est pas for-

mellement prise, la Suisse garde la possibilité de s'y opposer. Mais sa position est précaire: «La Suisse est pratiquement le seul pays à bloquer ce projet», expliquait, la semaine dernière, un fonctionnaire qui connaît bien la question. Selon lui, le Japon était au départ sur la même ligne que Berne, mais sa volonté aurait faibli en cours de route.

Pour l'avocat genevois Carlo Lombardini, la Suisse conserve néanmoins une certaine marge de manœuvre. Une recommandation du GAFI contre l'évasion fiscale, si elle se concrétise, n'arrivera pas avant 2012, estime-t-il. Ce qui laisserait à Berne le temps de négocier un point crucial: obtenir que la nouvelle règle ne s'applique pas aux fonds déjà entreposés en Suisse, mais seulement à ceux qui y arriveront dans le futur.

**Sylvain Besson**

*Le Temps 14.06.2010*